



- Compte rendu de l'Assemblée Générale
- Toute l'actualité de votre mutuelle

www.mutuelle-combattant.com

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT 5, rue du Havre 75008 PARIS

01 43 87 43 65 / contact@mutuelle-combattant.com

- Conseil
- Entraide
- Solidarité

La Mutuelle du Monde Combattant est **ouverte à tous !**

SOMMAIRE Juin 2023



Editorial du Président	3
------------------------------	---

I VIE DE LA MUTUELLE

1.1) Procès-verbal de l'Assemblée Générale	4
1.2) Composition du Conseil d'Administration	5

II INFORMATION SANTÉ

2.1) Acte 2, 100% santé	6
2.2) Augmentation générale	7

III INFORMATIONS DIVERSES

3.1) Parrainage	8
3.2) Action de partenariat	10

IV NOS PARTENAIRES

La Mutuelle du Monde Combattant est une personne morale de droit privé à but non lucratif, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 784.360.661. Le siège social de la Mutuelle est situé : 5, rue du Havre 75008 PARIS.

Chers adhérents,

Me revoilà devant vous pour cet éditorial « d'été ». Oui car il n'est pas interdit, par les temps qui courent, de penser que la courte période qui s'ouvre devant nous sera propice à du repos, des voyages, des découvertes et des moments d'amitié et chaleureux passés en famille ou auprès d'amis.

Alors oui je débute cet éditorial en vous souhaitant de très bonnes vacances.

Mais cette introduction positive et sincère ne peut cacher la réalité de la situation que nous vivons. J'y ai fait largement allusion et commenté lors du dernier numéro. C'était prévisible et prévu, l'inflation et la hausse des prix sont des facteurs déroutants mais aussi terriblement contraignants pour notre niveau de vie. « Tout augmente ! » pourrait-on crier sans que cela change. En ce qui nous concerne, la mutuelle a pris une décision sage et raisonnée par une augmentation limitée de 2%. Ce qui d'ailleurs nous a été reprochée par l'organisme qui nous contrôle. En effet la hausse moyenne des complémentaires santé a été de 7% en 2023. Nous ne le regrettons pas car notre mutuelle, pour si petite qu'elle soit, est grande par ses valeurs. Cependant sans présager des décisions du conseil d'administration de fin d'année et avec un taux d'inflation aujourd'hui de 5,4%, et afin de préserver notre modèle, auquel vous tenez tout comme moi, une probable augmentation devra de nouveau intervenir en 2024.

Question : 20 ans, cela vous paraît-il jeune ou vieux ? Tout dépend de ce dont on veut parler me direz-vous. Je veux vous parler de l'anniversaire de la création sous sa forme actuelle de notre mutuelle et je veux rendre hommage à ses pères fondateurs, présidents et administrateurs. Elle a également 100 ans, en effet, elle a été créée en 1924 par l'Union Nationale des Combattants sous la forme d'un « secours mutuel, bien avant la sécurité sociale.

Notre mutuelle actuelle a 20 ans en 2023. Elle s'appuie sur un modèle économique qu'elle est une des rares à proposer tout en privilégiant la proximité humaine dans les échanges adhérents-gestionnaires, ce qui est particulièrement apprécié. En fait c'est un âge qui prouve sa viabilité. Nous communiquerons sur ce thème mais je vous engage à le faire vous aussi de votre côté. Cela doit se savoir.

Si une mutuelle a besoin d'adhérents pour arriver à ses 20 ans, elle a aussi besoin d'administrateurs. Comme vous le savez, les mandats sont renouvelables tous les 3 ans et il est essentiel que de nouveaux visages, de nouvelles personnes s'engagent au service de notre mutuelle. Ce n'est ni un travail compliqué et difficile encore moins fastidieux ou contraignant puisqu'il s'agit 4 fois par an de participer, dans un climat détendu et convivial, à des conseils d'administration ayant pour buts la validation des comptes et les décisions sur l'avenir de la mutuelle. Je suis convaincu que vous vous êtes posé la question et avez hésité à présenter votre candidature, alors franchissez le pas. Je vous y attends.

Enfin, comment ne pas vous parler une nouvelle fois du parrainage dont les modalités vous sont rappelées dans le bulletin. Le bouche à oreille que nous utilisons tous pour faire passer une « bonne vieille » information qui nous fera faire des économies ou nous donnera un bon conseil. Faites de même, soyez proactifs et vous y gagnerez même quelques euros et surtout la satisfaction personnelle d'avoir œuvré dans l'intérêt de la mutuelle à laquelle vous appartenez.

Je vous laisse maintenant dans la lecture de ce nouveau bulletin, des informations et des conseils que vous y trouverez, sans manquer de vous souhaiter une très bonne santé, du sport, des amis formidables et des proches affectueux.

Très bonnes vacances d'été et à très vite.

Manuel SALAZAR
Président

1.1) PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2023

L'Assemblée Générale de la Mutuelle du Monde Combattant s'est tenue dans la salle Mauresque de l'Union Nationale des Combattants (UNC), 18, rue Vézelay-750008 Paris, selon les dispositions de l'ordre du jour adressé avec la convocation.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale.

Les conditions de quorum étant respectées, la séance est ouverte à 10h00 par le Président Manuel SALAZAR qui souhaite la bienvenue aux membres présents et au Commissaire aux comptes.

Il remercie le directeur de l'UNC d'avoir bien voulu maintenir cette année encore le prêt de la salle pour la tenue de cette Assemblée.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2022 (copie jointe à l'ordre du jour).

Résolution n°1-Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 24 mai 2022 ?

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2022.

3. Approbation du rapport d'activité pour 2022 (copie jointe à l'ordre du jour)

Aucune observation n'étant faite, il est procédé au vote.

Résolution n°2-Approuvez-vous le rapport d'activité pour 2022 ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport d'activité pour 2022.

4. Approbation du rapport de gestion pour 2022 (copie jointe à l'ordre du jour).

Résolution n°3 -Approuvez-vous le rapport de gestion pour 2022 ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport de gestion pour 2022.

5. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022.

Monsieur Patrick VICENS, commissaire aux comptes associé du Cabinet FCN, rappelle à l'Assemblée Générale les normes de sa profession auxquelles il se réfère dans le cadre de son activité.

Il présente son rapport concernant le contrôle des comptes annuels. Il certifie que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Il ajoute qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Il insiste sur le point suivant : le résultat technique devra être amélioré afin de limiter le déficit.

6. Information sur les documents réglementaires.

61. Conventions réglementées.

Le commissaire aux comptes fait connaître qu'il n'a pas reçu d'information concernant une éventuelle convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

Résolution n° 4- Approuvez-vous le rapport constatant l'absence de convention réglementée ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport sur l'absence de convention réglementée.

62. Rapport du Conseil d'Administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur ».

Ce rapport a été présenté aux membres présents. Pas de sommes ou avantages de toute nature versés aux administrateurs pour l'exercice 2022.

I VIE DE LA MUTUELLE



7. Approbation des comptes 2022 et quitus au Conseil d'Administration.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'assemblée est consultée sur l'ensemble des dispositions comptables pour 2022.

Résolution n°5 - Approuvez-vous les comptes pour 2022 et, en conséquence, donnez-vous quitus au Conseil d'Administration pour la gestion comptable 2022 ?

Les membres approuvent les comptes et donnent quitus au Conseil d'Administration pour la gestion 2022 à l'unanimité.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2022 à la réserve libre (compte 102).

Résolution n°6-approuvez-vous l'affectation du résultat à la réserve libre (compte 102)

Les membres approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat à la réserve libre (compte 102).

9. Information sur les décisions prises par le Conseil d'Administration sur délégation permanente de l'Assemblée générale en matière de prestation et de cotisation en 2022 (barèmes joints).

1.2) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2023

QUALITE	7 JUIN 2023
Président	Didier AUSSAVY (fin de mandat 2025)
Premier vice-président	J-Michel LUCCITTI (fin de mandat 2026)
Trésorier général	Geneviève LEMAIRE (fin de mandat 2026)
Secrétaire Général	Dieuveline DEPALIS (fin de mandat 2025)
Administrateur	Emmanuel BIDANDA (fin de mandat 2026)
Administrateur	Pierre-Augustin BOURDETTE (fin de mandat 2024)
Administrateur	Lionel DELPLACE (fin de mandat 2024)
Administrateur	Françoise LEMAIRE (fin de mandat 2026)
Administrateur	Katja LUCCITTI (fin de mandat 2024)
Administrateur	Martine MEYER (fin de mandat 2024)
Administrateur	J-Michel OTTINGER (fin de mandat 2025)
Administrateur	Manuel SALAZAR (fin de mandat 2025)
Administrateur	Philippe SCHMITT (fin de mandat 2026)

II Information santé

2.1) L'ACTE II DU 100% SANTÉ

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 juin 2023

L'acte II du 100% santé doit permettre d'améliorer l'accès à la santé visuelle

Le Syndicat National de l'Optique Mutualiste (Synom) et la Mutualité Française appellent à un réel travail de concertation sur l'acte II du 100% santé. Pour optimiser le dispositif et améliorer l'accès à la santé visuelle, la prévention doit être développée, l'accès à la prescription facilité et les restes à charge subis supprimés.

Des travaux concertés avec un calendrier de travail partagé et une méthodologie transparente incluant l'ensemble des acteurs de la santé visuelle sont nécessaires pour construire l'acte II du 100% santé.

La Mutualité Française et le Synom considèrent aussi qu'il est particulièrement important de rechercher des solutions permettant la prévention et le dépistage des troubles et pathologies et leur prise en charge par un professionnel de la santé visuelle. Dans ce cadre, les deux organisations partagent des pistes de travail :

- Des travaux sur le reste à charge pour :
 - Intégrer dans le 100% santé les verres fortes corrections, les prismes, les filtres et les systèmes anti-ptosis
 - Faciliter l'accès aux équipements des patients présentant une indication médicale contraignante les amenant à s'équiper de deux équipements unifocaux plutôt que de verres progressifs
 - Réduire les restes à charge hors 100% santé de ceux qui présentent une pathologie nécessitant le port de lentilles.
- La prévention et le dépistage en santé visuelle, en premier lieu auprès des enfants, en organisant l'appui de l'opticien à la médecine scolaire et en proposant des prestations de prévention destinées aux plus petits.
- L'accès à la prescription et aux soins via notamment le développement des compétences

des opticiens pour une meilleure complémentarité entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens et l'accès aux actes de santé visuelle indispensables pour les patients dépendants depuis leur domicile.

« Les conditions actuellement en discussion de la prestation d'incitation à la délivrance de la classe A ne permettront pas de modifier les équilibres atteints.

Avec cette belle réforme qui concilie accès à des équipements et des prestations de qualité et liberté de choix des patients, ces derniers ont – hors exception – vu disparaître leurs restes à charge subis et, plus important encore, leurs renoncements à des équipements correcteurs pour raisons financières » indique Laurent Eveillard, Président du Synom.

« Pour que l'accès aux équipements du 100 % santé soit garanti à tous et partout, l'acte II de cette réforme doit clarifier les règles de présentation aux patients des équipements sans reste à charge. L'ensemble des acteurs doit y être associé » rappelle Eric Chenut, Président de la Mutualité Française

À propos du Synom

Créé en 2008, le Synom est le Syndicat national de l'Optique mutualiste. Le Synom représente les opticiens exerçant en magasins mutualistes, regroupés au sein du réseau Ecouter Voir, 4e acteur en France. Le Synom est signataire du protocole d'accord de juin 2018 à l'origine du 100% Santé en optique.

À propos de la Mutualité Française

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française, présidée par Eric Chenut, représente près de 500 mutuelles.

Nées de la volonté de femmes et d'hommes de se protéger solidairement des aléas de la vie, les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles sont présidées par des militants mutualistes élus. Elles agissent pour la protection sociale de 35 millions de Français et promeuvent le droit de tous à la pleine santé en intervenant en complémentarité et en partenariat avec la Sécurité Sociale et en contribuant au service public de santé.

II Information santé

Les mutuelles, groupes et unions proposent des solutions dans trois domaines d'activités :

complémentaire santé, prévoyance-dépendance et épargne-retraite. Avec plus de 2900 services de soins et d'accompagnement mutualistes, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention en santé par les actions déployées sur l'ensemble du territoire.

Au quotidien, les membres de la Mutualité Française déclinent autour de trois territoires d'engagement

- proximité, participation et innovation - sa raison d'être : "Se protéger mutuellement aujourd'hui pour, ensemble, construire les solidarités de demain".

Source :

<https://www.mutualite.fr/presse/lacte-ii-du-100-sante-doit-permettre-dameliorer-lacces-a-la-sante-visuelle/>

2.2) AUGMENTATION GÉNÉRALE

A LIRE ABSOLUMENT

Tout augmente, chacun de vous le sait, mais individuellement nous ne pouvons rien faire, sinon protester contre le gouvernement.

Tout augmente : le panier moyen de 20%, la viande de 24,5%, les pâtes de 18%, les huiles végétales de 15%, les produits laitiers de 10%... Chacun d'entre vous a pu s'en apercevoir.

Mais rassurez-vous, le chiffre de l'inflation en septembre dernier était annoncé à 5,6% ! Les médias l'ont assez suriné, répété...

Et les mutuelles, de combien vont-elles augmenter en 2023?

Un petit rappel : entre 2008 et 2019, la sécurité sociale a transféré 38% de ses prises en charge aux mutuelles. Pendant la même période, les mutuelles ont augmenté, en moyenne, leurs cotisations de 40%.

N'accablez pas les mutuelles pour ces 2%, sans savoir que pendant la même période, la fameuse taxe de solidarité additionnelle est passée de 2,5 à 14,07%, et maintenant à 16,67% des cotisations.

Pendant cette même période, la Mutuelle du monde combattant, votre mutuelle a augmenté ses cotisations de seulement 20%. Cette année 2022, pas d'augmentation des cotisations, quelle mutuelle peut s'enorgueillir de tant de modération de ses tarifs ?

En 2023, la moyenne d'augmentation des mutuelles sera proche des 7%, ce qui est modéré par rapport aux prix des denrées alimentaires citées plus haut.

Pour vous, les administrateurs bénévoles de votre mutuelle ont décidé de limiter la hausse des cotisations 2023 à seulement 2%.

La Mutuelle du monde combattant ne cherche pas à faire du « fric », mais à aider ses adhérents à supporter la hausse continue des frais de santé, elle est là pour vous accompagner le mieux possible tout en préservant son modèle économique.

Nous comptons sur votre fidélité. Pour le bien de tous les adhérents, vous devez vous investir en recrutant de nouveaux adhérents (lire dans ce bulletin d'information comment vous pouvez parrainer vos proches, vos amis, les patrons d'entreprises que vous connaissez). Vous avez tous les arguments pour les convaincre de rejoindre notre Mutuelle du monde combattant en leur précisant que cette mutuelle est ouverte à tous, combattants et non combattants.

C'est une œuvre commune afin de pouvoir continuer à maintenir des prix abordables à tous.

Merci de votre aide.

III Informations diverses



3.1) PARRAINAGE

Votre Mutuelle, la Mutuelle du Monde Combattant, a besoin de vous ! Devenez son ambassadeur en quelques minutes.

Jusqu'au 31 décembre 2023, un système de parrainage permet à chaque adhérent d'inviter toute personne de son entourage ou de ses connaissances, voire de son entreprise, à rejoindre la Mutuelle du Monde Combattant pour continuer à la renforcer.

Ainsi, chaque nouvelle adhésion permet au parrain de bénéficier d'un chèque de 30€.

Afin de vous aider dans cette démarche de mise en valeur des atouts de notre mutuelle, nous rappelons 7 bonnes raisons de la choisir, qui font la différence avec les autres complémentaires santé.

Il est essentiel que notre mutuelle gagne en notoriété et s'ouvre à un public plus large. Le système du parrainage doit permettre d'y contribuer.

A toutes fins utiles, sont rappelées la procédure du parrainage et les modalités à effectuer pour changer de mutuelle, le cas échéant.

Sept bonnes raisons d'adhérer à la Mutuelle du Monde Combattant :

- 1 - Mutuelle à taille humaine, ce qui garantit un traitement rapide, et personnalisé des demandes des adhérents ;
- 2 - Dialogue entre les adhérents et la mutuelle facilité : les salariés de la mutuelle qui gèrent les dossiers sont à votre écoute et peuvent être contactés directement par téléphone (pas de fastidieux central d'appels) ;

3 - Cristallisation des tranches d'âge : La tranche d'âge d'adhésion est conservée pendant toute la durée du contrat. Cela évite les augmentations liées à l'âge, ce que pratique la majorité des mutuelles ;

4 - Augmentation mesurée du montant des cotisations : sur 10 ans, la plupart des mutuelles ont augmenté le montant de leurs cotisations de 40%, tandis que la Mutuelle du Monde Combattant n'a fait progresser le sien que de 20% ;

5 - Mutuelle ouverte à tous, même si notre mutuelle est historiquement liée au monde combattant ;

6 - Solidité financière : la Mutuelle du monde combattant dispose d'une réserve financière conséquente héritée de l'esprit de prévoyance de nos anciens que nous nous engageons à transmettre ;

7 - Premier mois d'adhésion est offert à tous les nouveaux adhérents ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, aux militaires en activité et aux membres de l'UNC.

La procédure de parrainage est simple :

- Le filleul doit porter les nom, prénom et numéro d'adhérent du parrain sur son bulletin d'adhésion. (Ce numéro figure sur la carte mutualiste)
- Le filleul doit adhérer à la Mutuelle du Monde Combattant avant le 31 décembre 2023
- Le parrainage sera enregistré dès la perception du troisième mois de cotisation du filleul. Le chèque sera alors remis au parrain sous réserve que le filleul ne se soit pas rétracté.

III Informations diverses



Modalités pour changer de mutuelle :

Enfin, pour rappel, changer de mutuelle n'a jamais été aussi simple, grâce à la possibilité offerte par la résiliation infra-annuelle¹ :

- Pour la résiliation, il faut que le contrat ait au moins un an d'ancienneté.
- Il faut envoyer à son organisme assureur une lettre de démission avec AR classique ou un recommandé électronique mentionnant nom – prénom - adresse - N° de contrat et le nouvel organisme assureur.
- Lorsque l'ancien organisme assureur réceptionne la lettre, il a 24 h pour y répondre et mentionner la date de résiliation à l'assuré.

- La radiation prend effet 30 jours à compter du lendemain de la réception de la lettre de dénonciation, le cachet de la poste faisant foi.
- Entre temps, envoyer à la Mutuelle du Monde Combattant, votre bulletin d'adhésion, votre attestation de sécurité sociale (pas la copie de la carte vitale), un RIB.
- Ajouter éventuellement un justificatif de ressortissant de l'ONACVG, la copie de votre carte d'adhérent à l'UNC (à jour des cotisations), la preuve que vous êtes militaire en activité, et vous bénéficierez de l'offre du premier mois de cotisations.

¹ Décret 2020-1438 du 24 novembre 2020 : les assurés peuvent maintenant résilier leur engagement avec leur assureur santé à tout moment



III Informations diverses

3.2) ACTION DE PARTENARIAT UNC ET NOUS

Action de partenariat UNC et Mutuelle du monde combattant

Notre Mutuelle a participé à l'assemblée générale de l'UNC 47/32 en présentant le partenariat avec l'UNC. Ce fut l'occasion d'indiquer les raisons de ce partenariat. C'est l'UNC qui en 1924 a créé une société de secours mutuel au service de ses adhérents. Cette histoire commune se perpétue en partageant les mêmes valeurs, une solidarité qui trouve ses origines dans les tranchées. Les Poilus ont disparu depuis longtemps, mais cette solidarité continue à animer les responsables bénévoles de notre Mutuelle.

Que les responsables des UNC locales ou départementales n'hésitent pas à solliciter un représentant de la Mutuelle du monde combattant à l'occasion de leurs manifestations ou pour le moins à distribuer des prospectus à leurs adhérents.

Vous êtes à la fois adhérent à la Mutuelle et adhérent à l'UNC, faites-vous connaître pour présenter l'intérêt de rejoindre la Mutuelle. Si vous le souhaitez, vous pourrez devenir un ambassadeur de notre Mutuelle. Pour remplir ce rôle, vous pourrez, sur demande, bénéficier d'une formation.
contact@mutuelle-combattant.com
01 43 87 43 65



(La photo est de Thierry Blot)

IV Nos partenaires



Adhérer à l'ASAF, c'est renforcer la Défense de la France.

Faire un don à l'ASAF, c'est permettre à l'ASAF de s'exprimer en toute indépendance.
Vous pouvez vous inscrire pour recevoir gracieusement par mail les lettres de l'ASAF.

Consulter le site : www.asfafrance.fr



« La solidarité n'est pas obligatoire, elle est juste indispensable »

En lisant la lettre de l'association, l'on découvre une action emblématique : l'aide aux orphelins.

Au sein du milieu Défense, 400 conjoints survivants sont en charge de 700 orphelins.

- Evolution du nombre d'orphelins : en 2010, 220, en 2016, 730
- Cette progression n'a pas besoin de commentaire, sinon celui de leur apporter notre aide.
- Vous pouvez adresser vos dons par chèque à l'ordre de l'ADO, un reçu fiscal vous sera adressé.

Adresse : ADO- Case 104-Fort Neuf de Vincennes- Cours des Maréchaux-75641 PARIS - www.entraide-défense.fr



Initialement créée pour répondre à des besoins de solidarité immédiats (ex : hébergement de familles visitant leur proche hospitalisé en hôpital militaire), Terre Fraternité a fait évoluer ses aides en fonction des demandes de la CABAT et des avancées de la prise en charge par l'institution.

Terre Fraternité apporte également son assistance à certains projets : équipements et installations pour personnes handicapées, initiation handisport, financement d'un séjour au ski pour des pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides, formations particulières pour la reconversion, aides aux conjoints et aux orphelins, etc.

A titre personnel, vous pouvez participer à cette grande œuvre de solidarité avec nos soldats en adressant vos dons à

Adresse postale : Terre Fraternité – Hôtel National des Invalides – 129 rue de Grenelle – 75007 Paris

Courriel : courrier@terre-fraternite.fr

Site internet : www.terre-fraternite.fr

Tél : 01 44 42 31 75 (les lundi, mardi et jeudi)



Informations :

Tél. : 01.53.89.04.23 - E-mail : uncsocial@unc.fr

Abonnez-vous à

LA VOIX DU COMBATTANT

• Je suis adhérent UNC :

Je contacte mon siège départemental qui se chargera de mon abonnement (coordonnées sur www.unc.fr)

• Je ne suis pas adhérent UNC :

Je complète et je retourne le bulletin ci-contre au Service abonnements,
La Voix du Combattant,
18, rue Vézelay - 75008 Paris



Scannez ce QR-code pour accéder au site www.unc.fr

☐ **OUI, je désire m'abonner pour 1 an (10 numéros)**

☐ Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, ces données pourraient être communiquées à des tiers afin de vous faire parvenir des sollicitations de la part de nos partenaires commerciaux, d'associations ou de groupements à caractère politique, sauf si vous cochez la case ci-dessus.*

Mes coordonnées

☐

M^{me}

☐

M^{lle}

☐

M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Code postal : Ville :

Pays :

☐ Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de *La Voix du combattant*

☐ 20 € (France et EU) – ☐ 31,50 € (Étranger)

* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour pouvoir gérer votre abonnement au journal *La Voix du Combattant*. Elles sont conservées tant que votre abonnement est valable. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : UNC - 18 rue de Vézelay - 75008 Paris

Prix valables jusqu'au 31/12/2023